
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 JANVIER 2020
À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-8

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, en ajoutant les points n° **27.1 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES - VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES, 27.2 – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DODGE RAM 1500 2011 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DE LA VOIRIE, 27.3 – ACHAT D'UN CAMION FORD E350 2011 AVEC NACELLE – SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DE LA VOIRIE ET 27.4 - GRATUITÉ À L'ÉCOCENTRE :**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2019 À 19H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 18 DÉCEMBRE 2019 À 19H ET 19H30 ET LE 15 JANVIER 2020 À 17H**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020**
5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 5.1 **CAMPING SHAMROCK (2015) INC. – 6248, ROUTE 125 – ZONE T-1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**
- 5.2 **3949, RUE SAINTE-ANNE – LOT 5 301 725 – ZONE R1-13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GAZEBO) ET OCCUPATION DU TERRAIN**
- 5.3 **EVEX MULTILOGEMENTS INC & PROJETS JB INC. - 3287, RUE METCALFE – LOT 4 994 976 – ZONE R2-28 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – LOTISSEMENT**
6. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
- 6.1 **GROUPE EVEX INC. – (4015-4057), RUE QUEEN – LOT 5 301 169 – RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX IMMEUBLES DE 4 LOGEMENTS ET PLUS – CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. **APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – 3853, RUE ALBERT – LOT 5 301 480 – GESTION MEYER DUBOIS INC – MATRICULE N° 8800-07-7173**

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

9. **RENOUVELLEMENT - CONVENTION D'ENTRETIEN PLANIFIÉ – TRANE CANADA ULC**
10. **RENOUVELLEMENT – RÉPARTITION DES APPELS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – OMNIVIGIL SOLUTIONS INC.**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. **AUTORISATION DE MISE EN VENTE –CAMIONNETTE FORD F-150 SUPERCAB (UNITÉ 04-111) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

12. **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1084 – MODIFICATION AU RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS SYNDIQUÉS**
13. **MODIFICATIONS AUX CONTRATS DE TRAVAIL – CADRES SUPÉRIEURS**
14. **DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD**
15. **MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 19-543 – DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (DOSSIER 80-0030)**
16. **PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT) – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS**
17. **CRÉATION D’UN COMITÉ – ÉLABORATION DU PLAN D’ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE**
18. **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE ENTRE L’ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC (ABPQ) ET LA BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL – ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-AIDANTS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022**
19. **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER**
20. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – SOCIÉTÉ D’HABITATION QUÉBEC**
21. **MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 19-533 - DEMANDE AU PACTE RURAL – ACQUISITION D’UNE SCÈNE DE SPECTACLE MOBILE ET DE MAISONNETTES**
22. **SOUTIEN FINANCIER - FESTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA SAINT-PATRICK**
23. **5 À 7 RÉSEAUTAGE – CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON**
24. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - ACCEPTATION PROVISOIRE – REMPLACEMENT D’UN PONCEAU ET BOUCLAGE DE L’AQUEDUC SUR LA RUE QUEEN (AU NORD DE LA RUE SHAKESPEARE) - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.**

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

25. **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
 - 25.1 **LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**
 - 25.2 **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**
 - 25.3 **LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**
 - 25.4 **LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**
 - 25.5 **LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS**
 - 25.6 **LISTE DES ENGAGEMENTS**
 - 25.7 **LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**
 - 25.8 **JOURNAL DES SALAIRES NETS**
 26. **CORRESPONDANCE**
 - 26.1 **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RISTOURNE 2018**
 27. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 27.1 **PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES - VOILETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**
 - 27.2 **ACHAT D’UNE CAMIONNETTE DODGE RAM 1500 2011 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLIC - DIVISION DE LA VOIRIE**
 - 27.3 **ACHAT D’UN CAMION FORD E350 2011 AVEC NACELLE – SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DE LA VOIRIE**
 - 27.4 **GRATUITÉ À L’ÉCOCENTRE**
 28. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
 29. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
 30. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2019 À 19H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 18 DÉCEMBRE 2019 À 19H ET 19H30 ET LE 15 JANVIER 2020 À 17H**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2019 à 19 h et des séances extraordinaires du conseil tenues le 18 décembre 2019 à 19 h et à 19 h 30 et le 15 janvier 2020 à 17h a été remise aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2019 à 19 h et des séances extraordinaires du conseil tenues le 18 décembre 2019 à 19 h et à 19 h 30 et le 15 janvier 2020 à 17h, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

20-10 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 janvier 2020.

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

5.1 CAMPING SHAMROCK (2015) INC. – 6248, ROUTE 125 – ZONE T-1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 13 janvier 2020, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme le bâtiment complémentaire existant servant de salle d'amusement (dôme) et à permettre son agrandissement. Le bâtiment existant et son agrandissement seront localisés à un minimum de 6 mètres de la limite avant (boulevard Pontbriand) en lieu et place de la marge de recul minimale de 10 mètres exigée en vertu de l'article 6.4.5 c) du règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

20-11 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2019-01322, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 3949, RUE SAINTE-ANNE – LOT 5 301 725 – ZONE R1-13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GAZEBO) ET OCCUPATION DU TERRAIN

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 13 janvier 2020, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure visant à rendre conformes un bâtiment accessoire (gazebo) et l'occupation au sol de l'ensemble des bâtiments. Le bâtiment accessoire (gazebo) est situé à 1,2 mètre du bâtiment principal malgré la distance minimale exigée de 3 mètres entre un bâtiment accessoire détaché et un bâtiment principal selon l'article 4.1.1.2.4 du règlement de zonage n° 372-89. L'ensemble des bâtiments possède une occupation au sol équivalent à 35 % de la superficie du terrain malgré l'occupation au sol maximal de 30 % exigé selon l'article 4.1.2.1.2 du règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

20-12 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2019-01328, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

5.3 EVEX MULTILOGEMENTS INC & PROJETS JB INC. - 3287, RUE METCALFE – LOT 4 994 976 – ZONE R2-28 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement du lot 4 994 976 afin de créer deux lots conformes permettant d'accueillir respectivement un bâtiment isolé de 3 logements (triplex). Les deux lots projetés desservis (aqueduc et égout) posséderont respectivement une largeur (façade) minimale de 15 et 16.1 mètres en lieu et place de la largeur minimale de 24.4 mètres exigée en vertu de l'article 5.4 du règlement de lotissement n° 371-89;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 13 janvier 2020, une recommandation défavorable concernant cette demande de dérogation mineure, étant d'avis que les règles de lotissement en vigueur requérant un minimum de 24.4 mètres de façade à un lot accueillant un bâtiment de trois logements (triplex) sont justifiées et que la réduction des façades d'approximativement 40% ne permettrait pas une intégration harmonieuse des bâtiments dans le secteur. Le comité consultatif d'urbanisme considère que dans le cas présent, le respect des normes de lotissement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur puisque le lot existant permet déjà la construction d'un bâtiment de 3 logements. Le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le potentiel de développement du lot était connu au moment de son acquisition et que l'acceptation d'une telle demande permettrait la construction de bâtiments de 3 logements (triplex) sur des lots dont la façade serait inférieure à la façade exigée pour la construction d'un bâtiment unifamilial (15.2 mètres). Le comité constate que les lots environnant possèdent des façades de

plus de 30 mètres et que la subdivision du lot telle que demandé ne s'inscrirait pas dans son environnement bâti.

20-13 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De refuser la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2019-01335, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 janvier 2020.

20-14 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour la demande suivante:

6.1 GRUPE EVEX INC. – (4015-4057), RUE QUEEN – LOT 5 301 169 – RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX IMMEUBLES DE 4 LOGEMENTS ET PLUS – CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES

D'accepter la demande de permis ci-haut mentionnée, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil la jugeant conforme aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – 3853, RUE ALBERT – LOT 5 301 480 – GESTION MEYER DUBOIS INC – MATRICULE N° 8800-07-7173

CONSIDÉRANT le plan image (lotissement) déposé concernant le lot n° 5 301 480, lequel plan a été préparé par Danny Houle, arpenteur-géomètre (Labre & associés arpenteurs-géomètres inc.), en date du 8 octobre 2019, minute 34 751, dossier n° 090630;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur trois (3) lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) lots projetés situés dans la zone R1-20 du secteur Village sont à desservir par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, le tout conformément au Règlement de lotissement n° 371-89 et ses amendements de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement de lotissement n° 371-89 et ses amendements de la Municipalité se traduira par le versement d'une somme d'argent;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

20-15 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le plan image déposé concernant le lot n° 5 301 480, lequel plan a été préparé par Danny Houle, arpenteur-géomètre (Labre & associés arpenteurs-géomètres inc.), en date du 8 octobre 2019, minute 34751, dossier n° 090630.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation foncière de la superficie totale du projet lors du dépôt du plan d'opération cadastrale, conformément à la réglementation en vigueur pour la superficie concernée par le projet de développement résidentiel de 2 729.9 mètres carrés.

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

9. RENOUVELLEMENT - CONVENTION D'ENTRETIEN PLANIFIÉ – TRANE CANADA ULC

CONSIDÉRANT QUE la convention pour l'entretien du système d'automatisation de bâtiment à la caserne incendie ainsi que pour le support à distance 24 heures par jour / 7 jours avec l'entreprise Trane Canada ULC vient à échéance le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon les besoins du Service de la sécurité incendie, il y a lieu de procéder au renouvellement de cette convention;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Trane Canada ULC pour une durée de trois (3) ans, aux montants de 3 167\$ pour 2020, de 3 262 \$ pour 2021 et 3 360 \$ pour 2022, plus les taxes applicables.

20-16 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature de la convention d'entretien planifié avec l'entreprise Trane Canada ULC, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} février 2020, aux montants de 3 167\$ pour 2020, de 3 262 \$ pour 2021 et 3 360 \$ pour 2022, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000002 est émis pour autoriser cette dépense.

10. RENOUVELLEMENT – RÉPARTITION DES APPELS – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – OMNIVIGIL SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la répartition des appels pour le Service de la sécurité incendie avec l'entreprise Omnivigil Solutions inc. est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE selon les besoins du Service de la sécurité incendie, il y a lieu de procéder au renouvellement de ce contrat, lequel se reconduit de façon automatique selon les mêmes termes et conditions, pour une durée de 3 ans.

20-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler le contrat pour la répartition d'appels pour le Service de la sécurité incendie à l'entreprise Omnivigil Solutions inc., pour une durée de 3 ans aux mêmes termes et conditions qu'au contrat initial.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000003 est émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. AUTORISATION DE MISE EN VENTE –CAMIONNETTE FORD F-150 SUPERCAB (UNITÉ 04-111) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la division de la voirie du Service des travaux publics souhaite se départir d'une camionnette Ford F-150 Supercab, soit l'unité 04-111, qui n'est plus utile en raison de son état général;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de ce véhicule à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

20-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente de la camionnette Ford F-150 Supercab, soit l'unité 04-111 du Service des travaux publics, et ce, à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

D'autoriser le chef de la division de la voirie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1084 – MODIFICATION AU RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS SYNDIQUÉS

CONSIDÉRANT une séance d'information tenue au printemps 2019 pour proposer aux salariés syndiqués l'adhésion au régime de retraite à financement salarial du fonds de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT la décision majoritaire des salariés syndiqués lors de l'assemblée générale annuelle de la section locale 1084 pour adhérer à ce régime;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'assumera en aucun temps tout déficit relatif à la gestion de ce régime.

20-19 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 1084 afin de permettre l'adhésion des salariés syndiqués au régime de retraite à financement salarial du fonds de solidarité FTQ (RRFS).

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

13. MODIFICATIONS AUX CONTRATS DE TRAVAIL – CADRES SUPÉRIEURS

CONSIDÉRANT l'ouverture manifestée par le conseil municipal de revoir certaines conditions de travail de ses cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite également modifier la structure organisationnelle de la Municipalité afin de créer le poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer la directrice du Service du greffe au poste de directrice générale adjointe et de lui permettre de maintenir son poste actuel.

20-20 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De revoir certaines conditions de travail des cadres supérieurs.

De modifier la structure organisationnelle de la Municipalité afin de créer le poste de directrice générale adjointe.

De nommer la directrice du Service du greffe au poste de directrice générale adjointe et de lui permettre de maintenir son poste actuel.

De mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les avenants aux contrats de travail desdits cadres supérieurs.

14. DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire souligner le départ à la retraite de Monsieur Pierre Beauregard après 7 ans de service.

20-21 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Qu'en signe d'appréciation pour ses 7 années de services, un cadeau lui soit remis ainsi qu'une carte privilège rédigée de la façon suivante :

« Identifiée au nom de l'employé lui donnant accès gratuitement aux sites suivants : Plage Rawdon, Parc des Chutes Dorwin, Parc des Cascades de la Municipalité de Rawdon ».

Que cette carte sera non transférable, non monnayable et valide pour une période illimitée et transmise à chacun des services de la Municipalité afin d'en garantir la continuité au fil des années.

15. MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 19-543 – DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (DOSSIER 80-0030)

CONSIDÉRANT la résolution n° 19-543 accordant un congé sans solde à l'employé no 80-0030 du Service de la sécurité incendie, lequel était effectif à compter du prochain retour d'un congé sans solde d'un pompier au printemps 2020 et jusqu'au 25 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le départ récent d'un employé qui bénéficiait d'un congé sans solde;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la part de l'employé no 80-0030 afin que la période de son congé sans solde soit plutôt comprise entre le 15 février 2020 et le 14 février 2021.

20-22 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la date du congé sans solde de l'employé concerné, soit du 15 février 2020 au 14 février 2021.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

La résolution n° 19-543 est modifiée en conséquence.

16. PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT) – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT QUE le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) accorde une aide financière à des employeurs afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette subvention pour l'année 2020 dans le cadre du volet Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles.

20-23 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le chef de la division de la voirie et l'adjointe aux ressources humaines à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail (JCT) et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

17. CRÉATION D'UN COMITÉ – ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2019, le conseil municipal s'est doté d'une politique culturelle représentative de la diversité culturelle qui caractérise la communauté Rawdonnoise;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la *Politique culturelle de la Municipalité de Rawdon*, le conseil municipal reconnaît la culture comme outil de développement socio-économique et souhaite favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité culturel afin de procéder à la mise en œuvre du plan d'action élaboré dans ladite Politique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action dictera les priorités en lien avec les différents axes définis par la Politique;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

20-24 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la création d'un comité culturel, lequel est composé de sept (7) membres, excluant l'administration municipale et les élus municipaux.

De nommer les personnes suivantes au sein du comité culturel :

- Marie-Christine Rivest
- Marie-Claire Bouchard
- Christian Perreault
- Florence Hally
- Elisabeth Pawulski
- Alexandre Piuze Gualmini
- Micheal-Angelo Pujol

Le conseil municipal tient à remercier tous ceux et celles qui ont manifesté un intérêt pour siéger sur ce comité.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC (ABPQ) ET LA BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL – ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-AIDANTS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE le programme Biblio-Aidants est un service d'information à l'intention des proches aidants coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec, consistant

en une série de 15 cahiers thématiques qui renseignent les proches aidants sur les maladies et les sujets auxquels ils sont confrontés;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque souhaiterait adhérer à ce programme pour les années 2020, 2021 et 2022, dont le tarif d'abonnement annuel approximatif s'élève à 240 \$.

20-25 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente pour l'adhésion au programme Biblio-Aidants pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant approximatif de 240 \$ annuellement.

Le certificat de crédit numéro 2020-000004 a été émis pour autoriser cette dépense.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que l'obligation de produire un rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE ces documents doivent être signés par l'autorité compétente de la Municipalité et/ou par la personne responsable de la bibliothèque.

20-26 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des finances et la directrice du Service des loisirs et de la culture à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que le rapport financier.

20. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 – SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Matawinie, lesquelles doivent faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 %, représentant la somme de 23 270 \$.

20-27 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget de la société d'habitation Québec pour l'année 2020.

D'autoriser le paiement de 23 270 \$ représentant 10 % de son déficit d'opérations pour l'année 2020.

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000005 a été émis pour autoriser cette dépense.

21. MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 19-533 - DEMANDE AU PACTE RURAL – ACQUISITION D'UNE SCÈNE DE SPECTACLE MOBILE ET DE MAISONNETTES

CONSIDÉRANT la résolution n° 19-533 autorisant le dépôt d'une demande au pacte rural de la MRC Matawinie pour l'acquisition d'une scène de spectacle mobile ainsi que de maisonnettes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin que soient autorisés le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier comme signataires du protocole d'entente à intervenir, le cas échéant.

20-28 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution n° 19-533 afin que soient autorisés le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier comme signataires du protocole d'entente à intervenir, le cas échéant.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

La résolution n° 19-533 est modifiée en conséquence.

22. SOUTIEN FINANCIER - FESTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA SAINT-PATRICK

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la Saint-Patrick est à organiser le 42^e anniversaire de la fête de la Saint-Patrick, qui se déroulera le dimanche 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la Municipalité est de 16 000 \$ pour la tenue de cet activité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2020 de la parade, il a été convenu que la gestion du budget serait sous la responsabilité du Comité de la Saint-Patrick.

20-29 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le versement d'une somme de 16 000 \$ au Comité de la Saint-Patrick en guise de soutien financier pour l'organisation de la fête de la Saint-Patrick.

Le certificat de crédit numéro L20-750044 a déjà été émis pour autoriser cette dépense.

23. 5 À 7 RÉSEAUTAGE – CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON

CONSIDÉRANT une invitation à participer au 5 à 7 Réseautage, organisé par la Chambre de commerce de Rawdon le 21 janvier au coût de 25 \$ le billet.

20-30 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de trois (3) billets pour le 5 à 7 Réseautage, organisé par la Chambre de commerce de Rawdon, pour un montant de 75 \$.

Le certificat de crédit numéro 2020-000006 a été émis pour autoriser cette dépense.

24. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - ACCEPTATION PROVISOIRE – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET BOUCLAGE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE QUEEN (AU NORD DE LA RUE SHAKESPEARE) - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 18 372,92 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement d'un ponceau et bouclage de l'aqueduc sur la rue Queen (au nord de la rue Shakespeare) réalisés par l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Civitas inc. en date du 15 janvier 2020 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 16 janvier 2020 de procéder à la réception provisoire des travaux réalisée dans le cadre de ce projet.

20-31 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisée dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 18 372,92 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2019-0082, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

25. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019.

20-32 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

25.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019 au montant de 743 832,65\$.

25.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 38210 à 38437) au 17 janvier 2020 totalisant 808 516,46\$.

25.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 17 janvier 2020.

25.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 6314 à 6405) au 17 janvier 2020 totalisant 279 814,55\$.

25.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS

D'approuver la liste des paiements directs (nos 449 à 540) au 17 janvier 2020 totalisant 489 166,66\$.

25.6 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 17 janvier 2020 totalisant 8 846 545,93\$.

25.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 décembre 2019 totalisant 33 717,00\$

25.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de décembre 2019 totalisant 343 753,68\$.

26. CORRESPONDANCE

26.1 LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RISTOURNE 2018

27. AFFAIRES NOUVELLES

27.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES - VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

20-33 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et la Municipalité reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

27.2 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DODGE RAM 1500 2011 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics pour l'achat d'une camionnette, aux fins du bon déroulement de ses opérations;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de l'entreprise 9147-1227 Québec inc. F.A.S. « Mega Centre de liquidation Lanaudière » pour une camionnette de marque Dodge Ram 1500, année 2011, pour un montant de 18 396 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

20-34 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'une camionnette de marque Dodge Ram 1500, année 2011 de l'entreprise 9147-1227 Québec inc. F.A.S. Mega Centre de liquidation Lanaudière pour le Service des travaux publics, division de la voirie, pour un montant 18 396 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000007 a été émis pour autoriser cette dépense.

27.3 ACHAT D'UN CAMION FORD E350 2011 AVEC NACELLE – SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics pour l'achat d'un camion avec nacelle, aux fins du bon déroulement de ses opérations;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de l'entreprise 9178-1799 Québec inc. F.A.S. Tonki Communications pour un camion de marque Ford E350, année 2011, avec nacelle TTS 25, pour un montant de 15 521,63 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

20-35 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'un camion de marque Ford E350, année 2011 avec nacelle de l'entreprise 9178-1799 Québec inc. F.A.S. Tonki Communications, pour le Service des travaux publics, division de la voirie, pour un montant de 15 521,63 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de trois (3) ans, le tout sous réserve d'une inspection mécanique et hydraulique dudit véhicule et de la nacelle à l'entière satisfaction du chef de division de la voirie.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000008 a été émis pour autoriser cette dépense.

27.4 GRATUITÉ À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'est dotée d'un plan d'action de planification stratégique selon des principes de développement durable et qu'elle est actuellement à la mise en œuvre de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en termes de développement durable, la Municipalité souhaite améliorer l'expérience client de ses résidents à l'écocentre et réduire l'accumulation de matières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à compter de l'année 2020, la Municipalité souhaite permettre à ses citoyens de déposer gratuitement à l'écocentre un maximum de 3 verges cubes par année de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD), et ce, au moment de leur choix, sur présentation d'une preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'ajoute à la semaine gratuite ayant lieu au mois de mai prochain.

20-36 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De permettre aux résidents de la Municipalité de Rawdon de déposer gratuitement un maximum de 3 verges cubes par année de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD), et ce, au moment de leur choix, sur présentation d'une preuve de résidence et que cette mesure s'ajoute à la semaine gratuite ayant lieu au mois de mai prochain.

D'affecter l'excédent réservé pour les matières résiduelles aux dépenses générées par ce projet jusqu'à concurrence du montant disponible.

28. PAROLE AUX CONSEILLERS

29. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-37 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h35.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire